Rwanda/Trafic d'armes – L'ONU met en cause le Zaïre

Evelyn Leopold

Reuters, 23 mars 1996

NATIONS UNIES, 23 mars, Reuter – La commission d'enquête de l'Onu sur les trafics d'armes présumés au Rwanda a mis vendredi le Zaïre en cause, l'accusant d'avoir aidé au réarmement des anciennes forces gouvernementales rwandaises (FAR) responsables du génocide de 1994.

Dans son rapport final, cette commission de six membres indique que les autorités de Kinshasa ont fait de l'obstruction pour empêcher le bon déroulement de l'enquête en livrant des informations fausses ou incomplètes.

Elle les accuse d'avoir fermé les yeux sur un réseau de contrebande d'armes entre les Seychelles et le Zaïre en 1994.

Un ancien officier rwandais se faisant passer pour un militaire zaïrois, le colonel Théoneste Bagosora, aurait ainsi violé l'embargo sur les armes en réceptionnant à Goma deux cargaisons de fusils automatiques AK 437, de munitions, de mortiers et de grenades convoyées par des appareils d'Air Zaïre. Il aurait été secondé par un homme de main d'origine sud-africaine, Willem Ehlers.

"La commission a des raisons de croire que le gouvernement zaïrois savait, ou aurait dû savoir, qu'un officier rwandais intervenait en son nom ou feignait d'intervenir en son nom dans des négociations sur des ventes d'armes, aux Seychelles", peut-on lire dans le rapport.

Pas de conclusions sur la France

La commission précise que le colonel Bagosora était en possession d'un certificat apparemment délivré par le ministère zaïrois de la Défense à Kinshasa.

Le rapport reproche au Conseil de sécurité de l'Onu de ne pas avoir assuré un suivi de l'embargo sur les armes et de n'avoir prononcé aucune sanction à l'encontre des contrevenants.

Cette commission d'enquête avait été créée en septembre 1995 après que plusieurs organisations indépendantes de défense des droits de l'Homme – Human Rights Watch notamment – eurent dénoncé la présence de camps d'entraînement des FAR au Zaïre et un trafic d'armes en leur faveur.

Le rapport de l'Onu note que "de hauts responsables des anciennes forces gouvernementales rwandaises continuaient de recueillir des donations de sym-

pathisants à l'étranger apparemment dans le but de lancer une lutte armée" contre le gouvernement rwandais à dominante tutsie.

S'agissant du rôle de la France dans la contrebande d'armes, les enquêteurs de l'Onu ne sont parvenus à aucune conclusion. Human Rights Watch affirme détenir la preuve que la France a effectué des livraisons d'armes aux FAR en mai et juin 1994, quelques jours après l'entrée en vigueur de l'embargo de l'Onu. /SL

(c) Reuters Limited 1996